

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 68 Vœu relatif à une étude en vue du déploiement de nouvelles salles de consommation à moindre risque.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu de l'exécutif voté en conseil de Paris de Septembre 2018, relatif au renforcement de la prise en charge médico-sociale des usager.e.s de drogues et à la sécurité des riverains du quart nord-est parisien ;

Considérant que le plan d'action préconisé devait prévoir « *la diversification des modalités d'accompagnement social, sanitaire et psychiatrique, notamment l'accueil de jour et de nuit, l'augmentation des formes d'hébergement d'urgence et de stabilisation* » et surtout « *que l'expérimentation de plusieurs nouveaux espaces de consommation à moindre risque fixes ou/et mobiles, soit soutenue par l'État* » ;

Considérant qu'il existe 37 salles de consommation à moindre risque (SCMR) aux Pays-Bas dont 3 à Amsterdam, 26 en Allemagne dont 4 à Berlin, Francfort et Hambourg, 13 en Suisse dont 4 à Zurich , 12 en Espagne dont 8 à Barcelone, et que la France en compte uniquement deux et par conséquent que cela est insuffisant au regard de la population concernée ;

Considérant que la littérature scientifique internationale a permis de mettre en avant plusieurs marqueurs d'efficacité des SCMR, notamment lors des évaluations menées à Sydney et Vancouver, mais également en Europe, à savoir une diminution du nombre de seringues dans l'espace public et du nombre de personnes consommant des drogues dans l'espace public autour des SCMR ;

Considérant que les SCMR permettent de réduire les risques de décès et maladies graves en supervisant les consommations de drogues ;

Considérant que l'ensemble des acteurs de la réduction des risques s'accorde à dire que le plan d'action travaillé en partenariat avec la ville et les services de l'État nécessite la création d'espaces de consommation à moindre risque sans lesquels les problèmes sanitaires, sociaux et de tranquillité publique rencontrés ne pourraient être entièrement résolus ;

Considérant que le crack est depuis 30 ans de plus en plus utilisé par les usager.e.s de drogue, notamment à Paris, et qu'il est inhalé ;

Considérant le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, validé par le cabinet du Premier Ministre le 19 décembre 2018, et qui prévoit de « *poursuivre l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque et d'offrir la possibilité d'envisager, pendant la période d'expérimentation, l'ouverture d'autres structures pour répondre à des besoins non couverts* » ;

Considérant qu'il serait dommage, dans ces conditions, alors que nous assistons à une collaboration inédite entre l'État, la ville et les acteurs de la RdRD autour de ce plan d'action, de ne pas saisir l'opportunité d'ouvrir de nouvelles salles de consommation que tous les acteurs de terrain estiment nécessaires ;

Considérant les engagements pris par le Conseil de Paris en septembre 2018, les preuves scientifiques de l'efficacité des salles de consommation en matière de réduction des risques, et l'objectif 7.3 du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022.

Sur proposition de David Belliard, Marie Atallah, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que soit étudiée dans le cadre du groupe de travail conjoint MILDECA, ARS, Ville de Paris, annoncé lors de la réunion du comité de pilotage du plan d'action le 15 janvier 2019, la création d'espaces de consommation à moindre risque sous toute forme, y compris mobile, dans une approche à la fois métropolitaine et parisienne ;
- Que cette étude et ces propositions soient annoncées dans le plan d'action qui sera présenté en avril 2019, qu'elles fassent l'objet d'une communication courant 2019, et de discussions avec les maires d'arrondissement, pour une première étape de mis en œuvre en 2019.